

Modalités régissant le suivi d'unités d'enseignement du Baccalauréat universitaire en théologie par formation à distance par les étudiant·e·s du Baccalauréat universitaire en théologie en présence

Baccalauréat universitaire en théologie

Baccalauréat universitaire en théologie par formation à distance

Universités de Genève et de Lausanne

Préambule

A des fins de communication transparente envers les étudiant·e·s et d'égalité de traitement, le Collège de théologie protestante adopte la directive suivante pour régir le suivi d'unités d'enseignement par internet (UEI) du Bachelor à distance par des étudiants du Bachelor en présence.

Dispositions générales

Le suivi d'une UEI par des étudiant·e·s du Bachelor en présence est un cas particulier autorisé sur demande dûment justifiée¹ et sous les conditions fixées par la présente directive. Il appartient aux étudiant·e·s de faire la démarche suivante, en anticipant suffisamment la planification de leur cursus et les demandes à formuler :

- avant le début des cours, s'assurer tout d'abord auprès de la conseillère aux études de la conformité du projet avec le plan d'études et l'état du cursus,
- avec l'accord de la conseillère aux études, formuler ensuite la demande à la responsable du Bachelor à distance en mentionnant l'UEI concernée et le motif justifiant la demande (par e-mail avec copie à la conseillère aux études),
- une fois que la participation à l'UEI est confirmée, demander à la conseillère aux études de procéder à l'inscription à l'UEI dans le dossier académique, dans les délais d'inscription de l'Université d'immatriculation.

Les étudiant·e·s du Bachelor en présence peuvent obtenir l'autorisation de suivre une UEI sous réserve de places disponibles, les étudiant·e·s du Bachelor à distance ayant la priorité sur les étudiant·e·s du Bachelor en présence, et les étudiant·e·s immatriculé·e·s à Genève ayant la priorité sur les étudiant·e·s immatriculé·e·s à Lausanne.

Les étudiant·e·s du Bachelor en présence ne peuvent pas effectuer plus de 60 ECTS avec des UEI sur l'ensemble de leur cursus de Bachelor, soit un tiers du Bachelor.

¹ Les étudiant·e·s doivent pouvoir attester de la raison pour laquelle ils ou elles ne peuvent pas suivre le cours en présence (certificat de travail, etc.)

Tableau des correspondances entre les UEI et les enseignements du Bachelor en présence

Bachelor à distance	Bachelor en présence
UEI1	2 semestres d'introduction
UEI2	2 séminaires
UEI3	2 cours + examen final

Les modalités des examens sont définies par la *Directive sur les modalités d'examens*. Le calcul des résultats et les conditions de réussite sont définis par les règlements d'études respectifs.